

## 10 Faits divers &amp; Justice

# Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada

## Critique des pièces et témoignage des personnes dont l'audition semble utile

JNE

Libreville/Gabon

**L'IMPRESSONNANT** dispositif policier déployé pour sécuriser les lieux était toujours en place hier au Palais de justice de Libreville. Et une foule considérable avait pris d'assaut la salle pour suivre la troisième audience consacrée à la communication des pièces du procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada.

Le président de la Cour, Paulette Akolli, après avoir ouvert la séance en remettant des documents aux deux parties, a précisé que l'audience du jour était consacrée à la critique des pièces et au témoignage des personnes dont l'audition semble utile. Premier à se passer à la barre, Coulibaly, un entrepreneur, est entendu sur les travaux qu'il a effectués dans un hôtel à Moanda appartenant à Blaise Wada, et sur ses relations avec ce dernier. L'homme d'affaires malien a dit qu'en réalité, il a travaillé comme sous-traitant de son compatriote Demba, et que c'est celui-ci qui a réglé sa facture d'un montant de 12 millions de francs. Il a surtout dit qu'il ne connaissait pas personnellement Blaise Wada et n'a jamais traité avec lui.

Deuxième témoin à la



Photo : F.M.MOMBO

La Cour .

barre, le directeur technique de la Société nationale immobilière (SNI), Hyacinthe Sangoimbela. Son audition a porté sur la construction de 1100 logements à Bikélé et sur les mécanismes de financement de ce projet qui bénéficie d'un prêt octroyé à l'État gabonais par la Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC). Selon celui-ci, la SNI est intervenue en amont du projet (plans des maisons, études, etc.), et effectue aussi des visites sur les différents chantiers pour constater l'avancement des travaux. Elle paie directement les entreprises adjudicataires des marchés. Mais, a surtout précisé le témoin, les paiements se font après certification des travaux par le bureau de contrôle réquisitionné pour la circons-

tance. Si les travaux sont mal faits, le bureau de contrôle émet un avis défavorable et le paiement est retardé, jusqu'à ce que l'entreprise fautive se conforme au cahier de charges. « Dès que les travaux sont effectués, l'entreprise remet sa facture à l'UCET (maître d'œuvre du projet) qui la transmet ensuite à la SNI pour paiement. Si le bureau de contrôle n'est pas satisfait du travail fait par une entreprise, il transmet un avis de non-conformité à l'UCET qui, dès lors, ne donne pas l'autorisation de paiement à la SNI. »

**UNE PARTIE DE LA SALLE ÉVACUÉE.** Faisant le bilan du projet, Hyacinthe Sangoimbela a déclaré que celui-ci n'a pas de soucis parce que 1 038 logements sont déjà sorties de terre et l'argent est disponible



Photo : F.M.MOMBO

Hyacinthe Sangoimbela (G) et Blaise Wada à la barre.

pour construire les maisons restantes.

L'entrepreneur Demba, patron de l'entreprise Baticom Holding Gabon, a été appelé à la barre pour être auditionné sur le marché de la livraison des matériaux de construction des chantiers de la SNI. Ce marché, a-t-il expliqué, il l'a obtenu par « entente directe », autrement dit de gré à gré - donc au mépris du Code des marchés publics - auprès de la BDEAC, qui s'est dit satisfaite de son travail.

Pourquoi cela ? « Parce que les procédures des bailleurs de fonds internationaux priment sur les procédures des États. Et puis, Baticom nous propose des prix qui sont largement en dessous des prix en vigueur sur le marché de Libreville », a répondu Blaise Wada. Et d'ajouter : « Baticom n'a ja-

mais failli à sa tâche, il a toujours livré ses marchés. »

Interrogé sur les 140 millions qu'il a prêtés à Blaise Wada pour la construction d'un hôtel et la réfection d'un autre à Moanda et, pourquoi, il ne lui réclame pas cette dette, Demba a répondu qu'il ne peut pas réclamer une dette à quelqu'un qui est en prison. Les avocats de l'État en ont déduit que l'homme d'affaire malien ne réclame pas sa dette, parce qu'il s'agit tout simplement de rétro commissions. Mais comment le prouver quand l'intéressé nie les faits ?

Après ces auditions, l'audience s'est focalisée sur la fortune de Blaise Wada. Aussi, la présidente lisait-elle les faits tels qu'ils apparaissent dans le dossier et interrogeait Wada, lui

demandant si ce qu'elle lisait était juste. L'accusé revenait sur les circonstances et apportait des explications et des précisions sur certains faits. Mme Akolli passait également la parole de temps en temps aux avocats et au ministère public pour des questions par rapport aux faits.

Tous les biens de Wada ont donc été passés au peigne fin. Pour ses avocats, Blaise Wada a des rentrées d'argent multiples. Il n'a rien à se reprocher. En revanche, les avocats de l'État sont convaincus que Blaise Wada a bien détourné des deniers publics et qu'il entretient un partenariat gagnant-gagnant avec Demba.

Sur ce, la présidente Akolli a fixé la prochaine audience au jeudi 5 avril. Celle-ci sera consacrée à la communication des documents. « Je ne peux pas juger maintenant, nous n'avons pas encore terminé le travail », a-t-elle déclaré, avant de lever la séance.

À noter que la présidente a fait évacuer les trois quarts de la salle après deux heures de débats « pour désordre ». En fait, le public contestait certains points de l'audition des témoins et de l'accusé. Après un temps passé dehors, le public a été autorisé à revenir dans la salle.

## Réaction des avocats au terme de l'audience d'hier

Propos recueillis par AEE

Libreville/Gabon

**Me Dibangoyi Loundou, conseil de Blaise Wada : "Nous irons jusqu'au bout"**

"Les débats sont âpres. Nous sommes toujours sur la communication des pièces. Il y a des preuves à apporter au dossier. Nous reviendrons jeudi prochain pour repartir sur la discussion de ces pièces. Dans tous les cas, il y a beaucoup de pièces contradictoires, il faut en discuter, voir la véracité de ces pièces. Les documents sont produits à la base et il faut les examiner. Il s'agit de la vie de quelqu'un qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Ce qui est grave. Donc, on ne peut pas jouer avec la liberté de quelqu'un sur la présentation de quelques documents. Il faut soigneusement les examiner pour savoir s'ils sont avérés ou pas. Nous sommes sereins et on ira jusqu'au bout de l'affaire, c'est clair. M. Wada n'a rien à se reprocher. Il va



Photo : Abel Eyeghe

Me Dibangoyi Loundou : "Les débats sont âpres".

être difficile en quelques semaines de trouver des griefs véritables contre notre client. Dans tous les cas, nous attendons".

**Me Moutsinga, conseil de l'État : "Par des systèmes de rétro commissions, Wada a utilisé des montages pour détourner**

**l'argent de l'État"**

"Il y a eu énormément d'avancées, dans la mesure où l'instruction a poussé M. Wada et ses témoins jusque dans leurs limites. Nous pensons que cette affaire a fait un grand progrès aujourd'hui car, l'État gabonais, de son côté, a apporté



Photo : Abel Eyeghe

Me Moutsinga : "Il y a eu énormément d'avancées".

la preuve d'un certain nombre de détournements, notamment les détournements qui ont été commis avec les fonds de l'Ucet, au niveau de Tractafic. M. Wada a reconnu qu'il avait financé avec des fonds publics la réparation d'un véhicule privé. Il a reconnu également qu'il avait procédé à

l'acquisition d'un groupe électrogène. Les explications lapidaires qu'il a apportées à la Cour ne nous ont pas convaincus. Le schéma utilisé par M. Wada pour se défendre est toujours le même. Il se contente tout simplement d'affirmer que ce sont des fonds privés. A aucun moment, il ne re-

connait qu'il a pris de l'argent dans les caisses de l'État. Ce qui est évident, c'est que nous avons apporté des preuves par des pièces comptables. C'est à lui qu'il appartient de démontrer la fausseté de ces preuves. Et jusqu'ici, il est incapable de le faire.

L'instruction a également démontré l'implication qui existe entre M. Demba - l'homme d'affaires qui était cocontractant de l'État, cocontractant de l'Ucet - qui a obtenu tous les marchés par voie d'entente directe, qui a non seulement fait des partenariats privés avec M. Wada à Bakoumba, à Moanda et à Libreville, mais également qui a construit ses maisons. Tout cela démontre que par des systèmes de rétro commissions, M. Wada a utilisé des montages, en vue de détourner l'argent de l'État. M. Wada et ses conseils nous ont communiqué un certain nombre de pièces que nous sommes en train de décrypter et nous arrivons à rapporter d'autres éléments qui vont le confondre".